



Politique des quartiers : deuxième étape

Caravane des quartiers

Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Un Contrat de quartier pour les quartiers Nord-Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois »

Rapport-préavis N° 2019 / 17

Lausanne, le 18 avril 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Caravane des quartiers est une prestation qui consiste à ce qu'un événement, poursuivant des buts d'intégration sociale d'inclusion, d'interculturalité et de solidarités, soit organisé par différents acteurs d'un même quartier. Il s'agit d'un outil faisant partie de la politique des quartiers de la Ville¹.

La Caravane a pour objectif de mettre à disposition des habitantes et des habitants d'un quartier du matériel afin de créer un équipement de proximité temporaire, ainsi qu'un budget servant à financer des activités se déroulant dans cet équipement. Le matériel mis à disposition consiste en deux dômes mobiles (yourtes) ainsi que des accessoires techniques (son et lumière).

La Caravane des quartiers est rattachée au Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (SGEJQ) qui accompagne chaque année la mise en place de deux manifestations.

Les centralités de quartiers désireuses de bénéficier de cette prestation devront faire conjointement acte de candidature pour leur quartier avec un programme et un concept d'accueil de la Caravane. Afin de les accompagner ensuite dans la conception de ce programme, celles-ci seront soutenues par un-e chargé-e de projet.

Ce dispositif étant un outil de la politique des quartiers, le présent rapport-préavis expose également sa complémentarité avec un autre de ses outils, les Contrats de quartier, et profite de cette occasion pour discuter des critères guidant le choix des futurs quartiers qui en bénéficieront.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité expose le plan d'actions relatif à la Caravane des quartiers et sa complémentarité avec les Contrats de quartier. Ce faisant, il répond au postulat de Mme Latha Heiniger « Un Contrat de quartier pour les quartiers Nord-Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois » ,déposé le 6 mars 2018, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2018 pour étude et rapport.

Ce rapport-préavis vient compléter le rapport-préavis N° 2018/12, qui exposait la première partie de la politique des quartiers de la Ville, et poursuit l'objectif du programme de législature 2016-2021 consistant à « développer des partenariats au service de l'animation des quartiers avec le monde associatif, les acteurs économiques de proximité et les communautés migrantes, par exemple dans le domaine de la multiculturalité ».

¹ Rapport-préavis N° 2018/12 du 22 mars 2018 « Politique des quartiers : première étape. Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts "Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers !", Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts "Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne", Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts "Plus de démocratie avec le budget participatif ", adopté par votre Conseil le 20 novembre 2018.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du rapport-préavis	1
3.	Table des matières.....	2
4.	Mise en œuvre 2010-2018 de la Caravane des quartiers	2
4.1	Rétrospective des éditions précédentes.....	2
4.2	Bilan3	
4.3	La notion d'Espace citoyen et le projet pilote dans le cadre du festival Ô Vallon	4
5.	La Caravane des quartiers dès 2019.....	4
5.1	Objectifs et groupes cibles.....	5
5.2	Eléments opérationnels	5
5.3	Gouvernance et parties prenantes	6
5.4	Eléments procéduraux	7
6.	Complémentarité avec les Contrats de quartier et réponse au postulat de Mme Latha Heiniger	7
6.1	Contrats de quartier, généralités	7
6.2	Choix du quartier pour un Contrat de quartier	8
6.3	Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger	9
7.	Cohérence avec le développement durable	10
8.	Aspects financiers	10
8.1	Incidences sur le budget d'investissement	10
8.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	10
9.	Conclusions.....	11

4. Mise en œuvre 2010-2018 de la Caravane des quartiers

Dès son lancement, la Caravane des quartiers a été pensée à la fois comme un projet d'intégration sociale, ayant un caractère interculturel mettant en valeur la diversité et l'intégration des cultures présentes à Lausanne, mais également comme une manifestation fédératrice et de mobilisation des quartiers. A l'issue de sa quatrième édition en 2016, la Caravane des quartiers a fait l'objet d'une évaluation externe. Les conclusions de cet examen ont permis de déterminer le devenir de cette manifestation ainsi que sa forme, ceci en regard notamment de la mission qui lui a été attribuée au travers du préavis N° 2009/4², de son bilan de fréquentation et de son rôle dans le cadre de la politique des quartiers et de la politique d'intégration. En juin 2018, durant la fête de quartier « Ô Vallon », un projet pilote a été mené ainsi qu'un atelier participatif questionnant l'utilité et la forme de la Caravane des quartiers. Les enseignements tirés de ces différentes démarches ont permis d'élaborer le présent dispositif.

4.1 Rétrospective des éditions précédentes

La Caravane est une manifestation itinérante qui a commencé en 2010 et qui a sillonné des quartiers lausannois, tous les deux ans, afin de remplacer la Fête à Lausanne. Sa création fait suite à l'adoption des conclusions du préavis N° 2009/4 qui instaura une contribution communale de CHF 250'000.- inscrite au budget les années paires, c'est-à-dire lorsque la Caravane se rendait dans quatre quartiers, et de CHF 50'000.-, les années impaires, des années de préparation.

L'organisation de la Caravane des quartiers repose sur l'« Association de la Caravane interculturelle », créée à cet effet. L'association regroupait à l'origine des personnes et des représentants d'associations actives dans le domaine de l'intégration (Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, associations d'immigrés, Union des sociétés locales, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise [FASL]), des représentants des partis politiques du Conseil communal et des représentants de la Ville (conseiller municipal en charge du dossier de l'intégration) et de l'administration (Bureau lausannois pour les immigrés [BLI]). En appui de la Caravane, il avait également été décidé de créer un Fonds interculturel (en remplacement du Fonds culturel pour les communautés étrangères), dont l'objectif était de favoriser l'intégration sociale et les échanges interculturels. A ce titre, ce Fonds interculturel,

² Préavis N° 2009/4 du 21 janvier 2009 « Pour l'intégration sociale et la vie de quartier : la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation », adopté par votre Conseil le 30 juin 2009.

qui dispose de CHF 60'000.- tous les deux ans, soutient les projets associatifs qui sont présentés au public dans le cadre des étapes itinérantes de la Caravane des quartiers.

Depuis 2014, la Caravane des quartiers et le Fonds interculturel figurent au programme communal d'intégration cofinancé par le Canton de Vaud et la Confédération. A l'issue de l'édition 2016, 16 quartiers lausannois avaient accueilli la Caravane des quartiers. L'association Caravane des quartiers a voulu s'interroger sur les réussites et les éventuels points faibles de cette manifestation bisannuelle, sur l'atteinte des objectifs qui lui ont été attribués par le préavis N° 2009/4, sur ses coûts financiers, sur son bilan de fréquentation, ainsi que sur son organisation structurelle. La Caravane a ainsi été évaluée par un mandataire externe qui a rendu son rapport en août 2017³.

En octobre 2017, suite à plusieurs départs au sein du comité, un nouveau président a été élu en la personne du municipal en charge de la politique des quartiers, et une nouvelle secrétaire, en la personne de la secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ). La reprise de la présidence par un municipal en fonction est en conformité avec le préavis instaurant la Caravane interculturelle, puisque ce dernier précise que l'association est présidée par le municipal en charge.

En septembre 2018, le matériel de la Caravane a été complété par une yourte offerte par le Comité International Olympique. Il s'agit d'une yourte royale traditionnelle donnée par le Kirghizstan qui permet de disposer d'un second équipement de proximité qui, grâce à sa taille plus réduite (7 m de diamètre), peut être installée dans des lieux inaccessibles au premier dôme dont disposait jusqu'alors l'association (14.5 m de diamètre).

4.2 Bilan

L'évaluation réalisée en octobre 2017 a tiré les cinq conclusions suivantes. Premièrement, les objectifs du préavis N° 2009/4 étaient difficilement mesurables. Certains d'entre eux étaient notamment trop ambitieux compte tenu de la courte durée de chaque Caravane. En conséquence, l'évaluation recommandait de mieux définir tant les objectifs (opérationnels) de la Caravane que les publics-cibles qui doivent être atteints. De manière générale, contrairement à l'objectif initial, la manifestation n'a pas réussi à faire déplacer les Lausannois-e-s du centre-ville vers les quartiers, alors qu'elle disposait de moyens financiers importants pour le faire, que la communication a été conçue sur l'ensemble de la ville et que la manifestation a compté sur un coordinateur reconnu dans le domaine événementiel pour l'ensemble de la Suisse romande. A l'heure de définir des nouveaux objectifs, il semble peu probable que l'objectif de déplacer les Lausannois-e-s d'un quartier à l'autre soit adéquat.

Deuxièmement, au niveau organisationnel, le comité de l'association se percevait comme un facilitateur pour la Caravane avec une attitude réactive et en assumant un rôle de suivi stratégique et d'orientation de la Caravane – sans être proactif. L'évaluation recommandait en revanche de clarifier la structure organisationnelle de la future Caravane et de questionner la forme de cette organisation afin de vérifier si c'est la forme associative qui permet de réaliser au mieux la Caravane, ou s'il faudrait une autre institution porteuse de la manifestation.

Troisièmement, l'évaluation relevait que le coordinateur avait exécuté ses tâches à la satisfaction des acteurs questionnés mais qu'il avait cherché peu de fonds à l'extérieur de l'association et que son mandat aurait dû être plus détaillé (afin de pouvoir diriger et évaluer le travail fourni ainsi que pour expliciter les attentes à l'égard du coordinateur). Une clarification des tâches semblait surtout nécessaire au niveau de l'apport du coordinateur à la programmation (notamment par des créations propres à la Caravane) ainsi que concernant l'implication du milieu associatif dans la manifestation et la recherche de fonds. A ce titre, les projets associatifs, soutenus par le Fonds interculturel, ont constitué une part importante de la manifestation, puisqu'en moyenne, ces projets ont couvert de 30 à 40% de la programmation de chaque étape et ont, la plupart du temps, trouvé un public.

Quatrièmement, la collaboration de la FASL à l'organisation de la Caravane était prévue dans le préavis N° 2009/4 et faisait partie de sa convention de subventionnement, sans que l'ampleur de son

³ Ettlín R., Kobelt E. (2017), « Association Caravane Interculturelle : Evaluation de la Caravane des quartiers, 2010-2012-2014-2016 », socialdesign S.A., Lausanne.

investissement soit précisée. Néanmoins, à travers les maisons de quartier et centres socioculturels qu'elle exploite pour la Ville, la FASL aura été le principal partenaire de terrain dans les quartiers. L'évaluation souligne combien son travail a été essentiel au bon accueil de la Caravane dans les quartiers ainsi que l'importance des moyens financiers qu'elle a également investis. Cependant, à l'avenir, le rôle de la FASL devra être mieux précisé, de même que les moyens qui sont à investir de sa part dans l'organisation des étapes de la Caravane.

Cinquièmement, sur le plan financier, l'évaluation atteste que la subvention a été utilisée conformément aux buts du préavis N° 2009/4. Néanmoins, elle a également souligné le fait que l'association n'a pas eu besoin de recourir à des soutiens financiers autres que ceux de la Ville de Lausanne, contrairement à d'autres manifestations culturelles. Cette autonomie pourrait signaler que, sous cette forme, le projet était trop richement doté en ressources. Les doutes exprimés face à la proportionnalité du montant de la subvention par rapport à ses objectifs sont pourtant contrebalancés par l'appréciation très positive de l'évènement dans les quartiers et les performances constatées. Les interlocuteurs des quartiers ont particulièrement souligné la reconnaissance qu'a apporté la manifestation à leur quartier et la motivation découlant du fait d'avoir eu des moyens financiers à disposition.

4.3 La notion d'Espace citoyen et le projet pilote dans le cadre du festival Ô Vallon

L'édition 2018 a été conçue comme une phase pilote, pouvant faire évoluer la Caravane des quartiers en tant que partie intégrante de la nouvelle politique des quartiers, voulue désormais comme un ensemble cohérent et conçue dans une perspective durable. Le présent rapport-préavis se fonde sur la base de l'expérience de 2018 dont les enseignements suivants ont pu être tirés.

Un espace citoyen est un lieu, physique ou virtuel, qui permet la stimulation des échanges au sein d'un quartier. Il s'agit donc de plateformes de rencontres, créées et animées par des habitant-e-s afin de tisser des liens entre voisins, d'échanger des objets ou des idées sur la vie de leur quartier ainsi que de proposer des projets collectifs susceptibles d'en améliorer la qualité de vie. Appuyer la création de ces espaces est un des objectifs majeurs de la politique des quartiers, de même que le renforcement de la participation citoyenne et la solidarité. Par la création desdits espaces, les habitant-e-s agissent sur leur lieu de vie essentiel qu'est le quartier en faisant de ce dernier un espace de dialogue, de participation et de lien social qui renforce leur sentiment d'appartenance au quartier ainsi que leur intégration.

Suite à l'expérience menée durant Ô Vallon sous l'égide de la Caravane des quartiers, un bilan de ce projet pilote a permis de tester l'intérêt du public pour l'organisation d'ateliers citoyens et de dialogue sur le fonctionnement du quartier en marge d'une programmation culturelle et artistique. En plus de l'indispensable prise en compte de la typicité et des spécificités de chaque quartier susceptible d'accueillir la Caravane, ce bilan rappelle également combien il est important de mobiliser en amont différents acteurs afin qu'un maximum de personnes puissent contribuer au processus de mise en œuvre, à son évaluation et sa prolongation au-delà de la seule durée de l'évènement. Durant cet évènement, le 15 juin 2018, la Ville a également organisé un atelier participatif auquel ont été invitées toutes les centralités de quartiers recensées et durant lequel les acteurs ont pu exprimer, d'une part, à quoi devrait servir la future Caravane des quartiers et, d'autre part, à quoi cette dernière pourrait formellement ressembler. Une cinquantaine de participants ont pris part à cet atelier et leurs remarques ont été intégrées dans le dispositif proposé dans le présent rapport-préavis.

5. La Caravane des quartiers dès 2019

La Caravane des quartiers est une action qui doit se mettre en œuvre dans le cadre du développement d'une politique des quartiers cohérente. C'est pourquoi la Municipalité souhaite ancrer cette manifestation dans cette politique tout en l'articulant avec les autres prestations dédiées aux quartiers et qui sont développées par différents services de la Ville de Lausanne (par exemple, Contrats de quartiers, Fête des voisins, etc.). La programmation de la Caravane des quartiers en tant que politique publique nécessite de définir cinq éléments constitutifs qui sont 1) les objectifs de ladite politique, 2) les éléments opérationnels qui en définissent les modalités d'intervention, 3) les parties prenantes et la gouvernance qui lui sera appliquée, 4) les éléments procéduraux relatifs au fonctionnement des mesures

et 5) les éléments évaluatifs permettant de déterminer si les objectifs ont été atteints. Chaque élément sera abordé successivement dans les points ci-dessous.

5.1 Objectifs et groupes cibles

La Caravane des quartiers est une prestation qui consiste à ce que soit co-organisé, par différents acteurs d'un même quartier, un évènement poursuivant des buts d'intégration sociale, d'inclusion, d'interculturalité et de solidarités. Ainsi, les projets de proximité soutenus à travers le BLI y trouvent leur place et gagnent en légitimité. La forme et la qualité de cette prestation sont définies dans le chapitre suivant. En termes de groupes cibles, la Caravane des quartiers s'adresse à tous les acteurs qui ont à cœur de faire vivre leur quartier et qui se rassemblent au sein de ses différentes centralités, qui sont, notamment :

- les maisons de quartier et les centres socioculturels⁴ ;
- les centres paroissiaux ;
- les commerces de proximité ;
- les structures de soutien à la famille ;
- les établissements et les bâtiments scolaires ;
- les sociétés de développement et les associations du quartier ;
- les institutions culturelles.

En termes d'impact et de résultat, la Caravane des quartiers vise comme objectif central de resserrer les liens entre les habitant-e-s des quartiers, qui se manifeste par le développement du vivre ensemble dans le quartier. S'agissant des résultats attendus (conséquences sur les groupes cibles), la Municipalité espère voir émerger des projets provenant directement des quartiers, conçus et réalisés avec divers partenaires associatifs actifs dans le quartier même. De plus, il est souhaité que l'organisation de cet évènement puisse, d'une part, stimuler les collaborations entre les centralités (en établissant de nouvelles relations ou en renforçant des relations existantes) et, d'autre part, stimuler la vie associative du quartier (en augmentant, par la suite, la participation des habitants aux différents comités et activités). Les étapes de la Caravane peuvent aussi être l'occasion de débattre des espaces publics, en concertation avec les entités concernées, ou d'y tester de nouveaux usages et des aménagements temporaires.

5.2 Eléments opérationnels

La Caravane des quartiers représente concrètement la mise à disposition de matériel afin de créer un équipement de proximité temporaire dans un quartier, ainsi qu'un budget servant à financer des activités se déroulant dans cet équipement et un accompagnement professionnel des acteurs du quartier dans l'organisation de ces activités. Le matériel mis à disposition consiste en deux yourtes⁵ ainsi que des accessoires techniques (son et lumière). Ce matériel est mis à disposition des quartiers lausannois afin que soient réalisées une série de manifestations (qui sont autant d'étapes de la Caravane) poursuivant des buts d'intégration sociale, d'inclusion, d'interculturalité et de solidarités. Si la Caravane visitait jusqu'en 2016 quatre quartiers tous les deux ans, elle se déroulera dorénavant tous les ans dans deux quartiers. Le rythme moins soutenu d'une manifestation annuelle axée sur deux seuls quartiers permettra de construire des étapes en plus étroite collaboration avec les quartiers. Ce nouvel accent est mieux à même de susciter un dialogue entre les deux quartiers choisis, et éventuellement de donner l'envie aux Lausannois-e-s de découvrir les deux quartiers mis en avant chaque année. De plus, l'évaluation réalisée a relevé combien les contraintes d'une manifestation bisannuelle, s'étalant sur une période allant de mi-mai à fin septembre/mi-octobre, avait pour conséquence une communication coûteuse et relativement peu percutante, en dépit de la qualité graphique incontestable des

⁴ Comme indiqué au chapitre 4.2, la participation de la FASL aux activités de la Caravane des quartiers fait partie intégrante de la convention de subventionnement passée entre la Ville de Lausanne et cette fondation.

⁵ Une première yourte de 14.5 m de diamètre et de 5.2 m de haut, moderne, et une seconde yourte de 7 m de diamètre pour 4 m de haut. La seconde yourte est une yourte royale traditionnelle du Kirghizstan offerte à la Ville de Lausanne par le Comité International Olympique le 20 septembre 2018.

produits réalisés. Pour garantir la continuité avec l'ancienne Caravane des quartiers, le concept visuel de l'édition 2016 (« La Caravane des quartiers se balade à Lausanne ») sera gardé.

Un des résultats escomptés étant de voir émerger des projets provenant directement des quartiers, conçus et réalisés avec divers partenaires actifs dans le quartier même, le soutien de projets par le Fonds interculturel et sa concrétisation dans le programme de la Caravane ne seraient plus nécessairement liés. Cela facilitera le travail de compréhension des associations et évitera le travail, parfois difficile, réalisé par le coordinateur de la Caravane pour faire valoir auprès des quartiers les projets soutenus par le Fonds interculturel (faire correspondre les intérêts et les attentes des quartiers et des associations interculturelles). Néanmoins, l'organisation de manifestations festives à caractère interculturel mettant en valeur la diversité des cultures présentes à Lausanne (et leur intégration) reste toujours un moyen puissant pour favoriser des relations sociales et cette facette historique de la Caravane subsiste dans les buts de la manifestation dans la mesure où la culture populaire et locale continuera de pouvoir s'y exprimer.

Si la durée des éditions de la Caravane n'est pas déterminée, il conviendrait que les projets soutenus se développent sur quelques semaines, avec un début et une fin de la manifestation clairement établis. La symbolisation de la Caravane dans le quartier se fait à travers l'installation de la yourte sur la durée de la Caravane. Par ailleurs, l'instauration d'un dialogue entre les quartiers choisis de l'édition annuelle en cours (ou des futures éditions) sera encouragé par des visites et des échanges. Le public lausannois disposera ainsi de :

- deux étapes annuelles de la Caravane des quartiers, quatre au total sur deux ans (comme dans le cadre d'une édition bisannuelle), étapes conçues en étroite collaboration avec les acteurs locaux des quartiers concernés. L'organisation, qui sera proposée (voir chapitre suivant), reposera sur une internalisation des prestations, ce qui garantit que l'expertise reste au sein de l'administration et soit partagée entre tous les partenaires ;
- davantage de mesures spécifiques d'intégration prenant en compte la dimension « quartier » et, par exemple, des seniors migrants arrivant en âge de la retraite ;
- d'un lieu éphémère de débat sur le quartier : associer autour d'un événement festif une démarche de réflexion sur le quartier, un processus d'organisation mobilisant différents acteurs du quartier et favorisant les échanges entre eux, et un événement développant le lien social au sein du public.

5.3 Gouvernance et parties prenantes

Le rôle et la pertinence d'une association dans le pilotage de la Caravane a été largement questionné par l'évaluation réalisée. Afin de clarifier la structure organisationnelle de la future Caravane, il apparaît qu'il sera plus efficace d'internaliser le pilotage de la prestation au sein de la Ville. Durant sa séance du 26 avril 2018, le comité de l'association a déjà exprimé son intention de se dissoudre lorsque le présent rapport-préavis aura été adopté par le Conseil communal. L'expertise développée dans la Caravane restera au sein de la Ville, venant étoffer le domaine « quartiers » de la DEJQ, tout en étant partagée avec tous les partenaires. De plus, cela permettra également de faciliter une meilleure coordination entre les services de la Ville et les acteurs des quartiers tout en permettant une meilleure optimisation des ressources. Concrètement, cette organisation repose sur trois niveaux :

- un poste de coordinateur-trice, rattaché à l'administration communale (0.4 ept interne à EJQ), constitue la colonne vertébrale sur le terrain et assure la coordination des deux étapes annuelles de la Caravane ;
- un comité de pilotage (COPIL) composé au départ des anciens membres de l'association et destiné à représenter en particulier les sociétés de développement, les associations lausannoises, la FASL, la coordination des quartiers et le BLI. Celui-ci est pérenne et assure le suivi stratégique ;
- un groupe de travail (GT) constitué dans chacun des deux quartiers retenus parmi ceux ayant fait acte de candidature en vue d'assurer la participation sur le terrain. Ils se composent des représentants des habitants et des centralités porteuses de l'évènement.

La FASL ayant notamment pour but d'encourager l'intégration sociale en veillant à ce que chacun puisse participer activement à la vie de son environnement, sans exclusion, la Caravane des quartiers

représente un projet qui se situe au cœur de ses préoccupations et des actions des lieux d'animation. Dans les quartiers bénéficiant des prestations d'animation socioculturelle financées par la Ville, la participation active des animateur/trice-s de la FASL est donc essentielle. La fondation joue également un rôle important dans la Caravane par son ancrage local et son expertise dans la mobilisation des habitants d'un quartier. En tant que centralités de chaque quartier disposant de professionnels expérimentés, les centres peuvent contribuer à l'émergence de projets, à leur organisation, leur animation et leur évaluation. En termes de ressources, d'une part, des heures de travail seront réservées pour la conception de candidature visant à accueillir la Caravane, afin de faciliter la mobilisation des autres centralités du quartier et, d'autre part, le centre dont le quartier accueillera la Caravane pourra également engager un certain nombre d'heures pour la mise en œuvre du projet.

5.4 *Éléments procéduraux*

Pour déterminer les quartiers où s'installera la Caravane, il serait judicieux que les quartiers fassent acte de candidature avec un programme et un concept d'accueil de la Caravane. Afin d'accompagner les quartiers dans la conception fine du programme, le-la coordinateur/trice de la Caravane ainsi que les animateur/trice-s des lieux d'animation socioculturelle soutiennent les acteurs locaux qui se mobilisent dans les quartiers accueillant la Caravane. Cela permettra aux quartiers moins structurés ou moins dotés en professionnels et associations locales d'être en mesure de faire acte de candidature en cas d'intérêt. L'objectif consiste à ce que la candidature soit portée par un collectif pluriel de centralités de quartier (ci-dessus appelé « Groupe de travail ») et non pas par un seul acteur monopolisant la voix du quartier.

Le quartier étant un espace social investi par ses habitants, il revient à ces mêmes habitants de définir les contours physiques et sociaux de leur Caravane. Les critères d'attribution à des quartiers se déclinent en un concept global et une cohérence de projets d'intégration sociale, d'inclusion, d'interculturalité, de citoyenneté et de développement des solidarités de quartier. Les quartiers proposent un premier concept (1-2 pages) indiquant leurs intentions, en principe, en septembre (N0) pour une réalisation des projets et un accueil de la Caravane soit en mai-juin (N+1) ou en septembre-octobre (N+1) de l'année suivante. La faisabilité des projets est vérifiée au sein du COPIL, en consultant au besoin les autres entités de la Ville. Le-la coordinateur/trice de la Caravane soutient les quartiers ayant déposé un premier concept et les aide à affiner leurs intentions et leur projet. Un groupe de travail est constitué dans chaque quartier par les habitants, institutions et associations locales partenaires. Sur la base des premiers concepts, le municipal en charge des quartiers et les membres actuels du comité de l'association qui désirent continuer à être actifs dans la Caravane constituent un comité de sélection. Le choix des quartiers s'effectuera en décembre.

6. **Complémentarité avec les Contrats de quartier et réponse au postulat de Mme Latha Heiniger**

6.1 *Contrats de quartier, généralités*

En préambule, la Municipalité rappelle que les Contrats de quartier sont un des outils de la politique des quartiers qui se met actuellement en place au sein de la Ville. Complémentaires des autres approches, en particulier de la Caravane des quartiers développée ici, ou des autres outils qui seront l'objet des réflexions à venir, les Contrats de quartier ont fait leurs preuves dans la ville « ordinaire », séparément des démarches d'accompagnement des grands chantiers urbanistiques et des nouveaux quartiers.

Un premier Contrat de quartier a vu le jour à Montelly à titre de projet pilote de 2010 à 2012. Évalué par l'Observatoire urbain de la ville et du développement durable (OUVDD), il a ensuite été renouvelé dans le quartier des Boveresses en 2013-16. Une nouvelle évaluation, publiée par l'OUVDD, a montré

la pertinence du projet et de ses ajustements. Le troisième Contrat de quartier se développe actuellement à Prélaz-Valency entre 2016-19. Le Conseil communal en a été informé à plusieurs reprises⁶.

L'expérience a montré que le dispositif des Contrats de quartier, avec une temporalité d'environ trois ans, portait ses fruits dans un quartier existant, plutôt populaire et à l'identité forte, avec un périmètre bien délimité au départ. La population de ces trois quartiers était d'environ 4'000 personnes et paraissait adéquate. De plus, l'accent a été mis sur des quartiers faiblement lotis en matière d'équipements collectifs ou d'infrastructures, rétablissant un équilibre face à des quartiers plus favorisés, ou faisant déjà l'objet d'une attention particulière dans le cadre de projets urbanistiques (par exemple autour des places du Tunnel et de la Riponne).

Le Contrat de quartier est défini comme « un engagement de confiance entre la Ville et les personnes qui habitent/travaillent dans le quartier afin de réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier ». Concrètement, il s'agit de réaliser des projets communs de proximité liés à la vie quotidienne. L'approche vise ainsi à valoriser l'expertise d'usage des habitant-e-s, de même qu'à renforcer les contacts entre administration et habitant-e-s. Une autre caractéristique du Contrat de quartier est son inscription dans une temporalité prédéfinie (environ trois ans), ceci afin de concentrer les énergies et l'engagement des participants. Véritable « coup de projecteur », le Contrat de quartier crée du lien social à partir d'objectifs concrets d'aménagements modestes. Il mobilise les énergies et favorise l'émergence d'une logique de partenariat et de dialogue entre acteurs du quartier et services de l'administration. A la fin d'un Contrat de quartier, les partenaires du quartier sont accompagnés pour construire l'après Contrat de quartier, selon les circonstances, que ce soit pour la création d'une association ou d'autres modalités permettant de pérenniser les acquis sur le plan social.

Sur le plan organisationnel, le Contrat de quartier s'articule autour d'une commission de quartier réunissant associations, habitants et acteurs institutionnels déjà actifs (centres socioculturels, sociétés de développement, centres de vie infantine, écoles, etc.), lesquels élaborent une feuille de route répertoriant les enjeux sur lesquels portera la suite des travaux, sans présager des réponses qui seront apportées. Ce document est ensuite transmis à la Municipalité qui en prend connaissance. Au vu du large panel de compétences que mobilise une telle démarche, il convenait également de procéder à un découplage interne à l'administration en pérennisant un groupe d'accompagnement permanent, composé de répondants administratifs issus des services concernés par les projets, qui procède régulièrement au suivi de la feuille de la route. Depuis l'adoption du rapport-préavis N° 2018/12, ce groupe d'accompagnement vient également soutenir le travail de la coordination de la politique des quartiers dont le but consiste à renforcer la transversalité des prestations et des actions au sein des quartiers.

6.2 Choix du quartier pour un Contrat de quartier

A deux reprises, en 2012 puis en 2016, les critères suivants ont été utilisés lors du choix d'un quartier par la Municipalité :

- un quartier existant n'ayant pas fait l'objet d'une démarche participative, liée à un nouveau chantier de la Ville ;
- un quartier dont l'identité est ressentie, à la fois par ses habitant-e-s mais aussi par l'administration communale et ses services ;
- l'existence d'une demande, posée par un groupe de personnes ou d'associations motivées et demandeuses : cet élément est à prendre en compte puisque le travail se fera avec les associations mais également avec des habitants non organisés ;
- l'établissement d'un périmètre précis à travers une réflexion (au sein du groupe d'accompagnement) sur les enjeux urbains qui sont en cours dans ce quartier.

⁶ Rapport-préavis N° 2009/36 « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de Mme Andrea Egli » et le préavis N° 2012/35 « Bilan du contrat de quartier de Montelly » et rapport final évaluation Boveresses OUVDD http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites/actualites-municipales.html?actu_id=37760.

Documentés dans l'étude « le Contrat de quartier des Boveresses, une expérience participative dans la ville ordinaire »⁷, ces critères ont été formulés comme suit :

- constituer une entité urbaine d'environ 3'000-4'000 habitants ;
- résulter d'une demande qui émane d'habitants ou du tissu associatif ;
- être doté de forces vives existantes ou activables prêtes à collaborer ;
- toucher des quartiers dit « populaires » avec des enjeux d'intégration sociale ;
- être localisé dans un tissu urbain en mutation ;
- être soumis à des problématiques, des risques ou besoins identifiés ou émergents.

Les critères exposés ici ont été mis en discussion et validés au sein du groupe d'accompagnement, lors d'une séance en septembre 2018. Une autre option examinée était de procéder à un « appel d'offre » similaire à celui organisé dans le cadre de la Caravane des quartiers, à savoir que les Contrats de quartiers soient sélectionnés sur la base d'un appel à candidature formalisé, diffusé au sein des quartiers. Si la formalisation d'un appel semble opportune pour la Caravane des quartiers, qui représente un projet ponctuel, cette solution (dépôt d'un dossier de candidature) n'est pas applicable pour planifier la mise en place d'une mesure de plus longue haleine comme un Contrat de quartier. Par ailleurs, le Contrat de quartier se déroulant dans un unique quartier pendant plusieurs années, contrairement à la Caravane des quartiers qui peut se dérouler chaque année dans plusieurs quartiers, la démarche risquerait de mettre formellement en concurrence les quartiers, et de décevoir durablement les attentes de l'un en retenant la candidature d'un autre.

A nouveau, mentionnons que l'approche des Contrats de quartier est complémentaire des autres outils ou offres de la politique des quartiers. Il paraît donc opportun de laisser l'approche « appel d'offre », concours ou candidature pour les autres outils de la politique des quartiers. Les étapes de la Caravane des quartiers en forment un premier exemple, qui devrait être suivi par l'appel à projet que constitue le budget participatif évoqué dans le rapport-préavis N° 2018/12.

6.3 Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger

Déposé en janvier 2018, le postulat Latha Heiniger demande « Un Contrat de quartier pour les quartiers Nord-Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois ». La postulante propose de s'intéresser aux quartiers Nord de la ville de Lausanne et met l'accent sur les projets de grande envergure qui vont se déployer dans les années à venir. Elle souligne la qualité et le nombre des organisations et associations sur le terrain, ainsi que leur engagement remarquable, mais qui manque de vision commune et de soutien pour se coordonner.

En conclusion, la postulante demande qu'un Contrat de quartier soit déployé dans les quartiers Nord à l'avenir, sans préciser de périmètre précis.

Après réflexions, la Municipalité pense que les critères exposés plus haut ont fait leurs preuves à deux reprises, en matière de choix du quartier et qu'il n'y a pas lieu d'en changer. Le choix du prochain Contrat de quartier aura lieu dans le courant de l'année 2019 et le regard pourrait en effet se porter sur le nord de la ville, tout en respectant les critères exposés plus haut. Les contacts préalables, étape primordiale du choix, seront faits dans ce sens.

Dans l'éventualité où le choix de la Municipalité se porterait sur un autre quartier, une étape de la Caravane des quartiers ou une autre démarche de la Coordination des quartiers devrait permettre de répondre aux enjeux exprimés par la postulante.

En conséquence, la Municipalité estime avoir répondu au postulat.

⁷ Antonio Da Cunha, Muriel Delabarre et Benoît Dugua (2017), « Le contrat de quartier des Boveresses, une expérience participative dans la ville ordinaire ». Cahiers de recherche urbaine, N° 4.

7. Cohérence avec le développement durable

Dédiés à l'insertion et destinés à stimuler la cohésion sociale, tant la Caravane des quartiers que les Contrats de quartiers s'inscrivent dans les dimensions démocratiques et solidaires du développement durable. Leur organisation poursuit des objectifs de proximité dans les quartiers et repose toujours sur une participation des habitants qui sont des facteurs propres à les impliquer activement et durablement dans la société.

La démarche du Contrat de quartier traduisant une volonté forte de poursuivre une politique fondée sur la promotion du développement durable, étant entendu qu'elle renforce un outil de durabilité sociale et urbanistique, ce programme a pu être pérennisé grâce au soutien du Fonds communal pour le développement durable (FDD).

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Le financement des prestations de la Caravane sera porté au budget du SGEJQ pour un montant annuel de CHF 130'000.-, dès 2020. La subvention à l'association prévue en 2018, de CHF 250'000.- (année pleine) a permis de couvrir les années 2018 et 2019.

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	60	60	60	60	60	300
Charges d'exploitation	70	70	70	70	70	350
Total charges suppl.	130	130	130	130	130	650
Diminution de charges	-250	-50	-250	-50	-250	-850
Total net	-120	80	-120	80	-120	-200

Pour les deux quartiers sélectionnés, un budget de subvention de CHF 65'000.- (CHF 32'500.- par quartier), comprenant le soutien à des projets, les mandats professionnels éventuels, y compris la communication et l'information, est nécessaire afin de garantir la qualité et l'efficacité de la manifestation. En plus de cette subvention viennent s'ajouter des frais de fonctionnement de CHF 5'000.- portant le total des charges d'exploitation à CHF 70'000.-. En termes de charge de personnel, s'y additionne CHF 52'000.- relatifs à l'engagement d'un-e chargé-e de projet (0.4 ept pris sur le plan des postes du SGEJQ) et CHF 8'000.- relatifs à l'engagement de personnel auxiliaire pour le montage et le démontage du matériel. Au total, CHF 130'000.- par an sont ainsi consacrés au fonctionnement de la Caravane. Ces charges sont compensées par une réduction de CHF 130'000.- du budget du BLI, à la rubrique 3000.365 qui servait précédemment à financer l'association Caravane des quartiers (selon le préavis N° 2009/4).

Enfin, rappelons que les aspects financiers relatifs au Contrat de quartiers sont déjà réglés dans le rapport-préavis N° 2018/12 qui maintient au budget ordinaire de EJQ un montant annuel de CHF 250'000.-, prélevé sur le FDD et destiné au financement des Contrats de quartier, conformément à l'adoption par le Conseil communal en date du 25 septembre 2012 du rapport-préavis N° 2012/3 relatif à la politique communale en matière de développement durable.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2019 / 17 de la Municipalité, du 18 avril 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de porter au budget du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, dès 2020, un montant de CHF 130'000.- entièrement compensé ;
2. d'approuver la réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Un Contrat de quartier pour les quartiers du Nord-Ouest de la ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Belle-vaux/Entre-Bois ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter